

VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le code Pénal  
Vu la vente au déballage de l'Association « Les Amis Du Plan d'Eau », du Dimanche 28 Avril 2024, rues des Bergeronnettes, Roitelets et Mésanges à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement dans les rues des Bergeronnettes, des Roitelets et des Mésanges pour permettre le bon déroulement de la vente au déballage organisée par l'Association « Les Amis du Plan d'Eau » représentée par Monsieur DENNETIERE Alain, 11 rue de Provence à Leforest.

2024/042

**ARRETE TEMPORAIRE  
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Article 1 La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits **le Dimanche 28 Avril 2024 de 07H00 à 19H00**, Rues des Bergeronnettes, des Roitelets et des Mésanges à Leforest.

- [Les Déviations seront mises en place par la rue de Provence et Clermont Ferrand](#)
- [Les accès « Pompiers » se feront par les rues des Bergeronnettes et de Clermont Ferrand](#)

Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.

Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Organisateurs de la vente au déballage.

Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 5 L'Association « Les Amis du Plan d'Eau »,  
Madame la Directrice Générale des Services  
Le Commissaire de Police,  
La Police Municipale,  
Les Services de secours et d'incendies de Leforest,  
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et publié sur le Site de la Ville.

Fait à Leforest, le 15 Avril 2024.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 16/04/2024.

Le Maire,

Christian MUSIA



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)